



AR Prefecture

06-210601118-20250412-09-DE
Recu le 16/04/2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

Arrondissement de Nice

COMMUNE DE ROURE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 12 AVRIL 2025

Afférents au Conseil : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de la convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

Voix pour : 09 Voix contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le premier mars à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire.

Présents : AVIAS Adoracion, GIRERD Stéphane, FERRARI Alexandre, LEFEBVRE Michèle, LELEU Jean-Louis, LUTHRINGER Annie,

Absents représentés : SINIBALDI Nadine pouvoir à Annie LUTHRINGER, AVELLA Patrice pouvoir à Adoracion AVIAS

Absents non représentés : LINCK Jean-Claude

Mme AVIAS Adoracion a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 09 : Inscription au titre des monuments historiques la cloche de 1464 de l'Eglise de Roure

- En vertu des dispositions du Code du patrimoine, et notamment son article L.621-25, il est possible de solliciter l'inscription de cette cloche à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, afin d'assurer sa préservation et faciliter son éventuelle restauration.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, la cloche de l'église de Roure, datée de 1464, constitue un élément patrimonial remarquable de la commune. Cette cloche, par son ancienneté, sa valeur historique et son intérêt artistique représente un témoignage précieux de l'histoire locale et du patrimoine campanaire français.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire et la demande d'inscription de la cloche de 1464 de l'église St Laurent à l'inventaire des Monuments Historiques ;
- **AUTORISE** Madame le maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès des services compétents, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- **DÉSIGNE** Madame Yanne SOUCHET, Maire de ROURE, comme élu référent pour le suivi de ce dossier ;

- **CHARGE** le maire de veiller à la bonne exécution

AR Prefecture

006-210601118-20250412-09-DE

Recu le 16/04/2025

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jours mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 15 avril 2025

Et publication ou notification

Madame Le Maire

Yanne SOUCHET

